

PRESIDENCE DU CONSEIL
DES MINISTRES

SECRETARIAT GENERAL
DU CONSEIL DES MINISTRES

REPUBLIQUE POPULAIRE DU CONGO
Travail*Democratie*Paix
-:-:-:-:-:-

DECRET N° 78/159 DU 3 MARS 1978
confirmant le Capitaine ZOULA Gustave dans les
fonctions de Directeur Général Adjoint de la
Sécurité d'Etat.

LE PRESIDENT DU COMITE MILITAIRE DU PARTI, PRESIDENT
DE LA REPUBLIQUE, CHEF DE L'ETAT, PRESIDENT DU
CONSEIL DES MINISTRES -

Vu l'acte fondamental du 5 Avril 1977;

Vu l'acte n°005/PCT du 19 Mars 1977 portant création du Comité
Militaire du Parti et fixant ses attributions;

Vu l'acte n°001/PCT/CMP du 3 Avril 1977 fixant l'organisation
et la structuration du Comité Militaire du Parti;

Vu le décret 77/I65 du 5 Avril 1977 portant nomination des
Membres du Conseil des Ministres;

Vu l'Ordonnance n°035/77 du 28 Juillet 1977 relative à l'exercice
du Pouvoir réglementaire en République Populaire du Congo;

Vu le décret n°77/547 du 3 Novembre 1977 portant attributions
et organisation du Ministère de l'Intérieur;

Vu le décret n°77/549 du 3 Novembre 1977 portant création,
attributions et organisation de la Direction Générale de la Sécurité d'Etat;

Vu la décision du Comité Militaire du Parti dans sa réunion
du 2 Décembre 1977;

Le Conseil des Ministres entendu,

DECREE :

Article 1er. -- Le Capitaine ZOULA Gustave est confirmé dans les fonctions
de Directeur Général Adjoint de la Sécurité d'Etat.

Guif

...../.....

Article 2.— Le présent décret qui prend effet à compter de la date de signature sera enregistré, publié au Journal Officiel de la République Populaire du Congo et communiqué partout où besoin sera. —

Fait à Brazzaville, le 3 MARS

1970

Général Joachim YHOMBY-OPANGO.

Par le Président du Comité
Militaire du Parti, Président de
la République, Chef de l'Etat,
Président du Conseil des Ministres,
Le Deuxième Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Premier Ministre,
Chef du Gouvernement, Ministre du Plan,

Le Premier Vice-Président du Comité
Militaire du Parti, Ministre de la
Défense Nationale,

Colonel Louis SYLVAIN-GOMA.

Colonel Denis SASSOU-NGUESSO.

Le Ministre de l'Intérieur,

Commandant F. X. KATA LI.

Apf
P. Le Ministre des Finances, en mission,
Le Ministre Délégué auprès du Premier
Ministre, Chargé du Plan

Kob
F. B. I. T. A.-